

Annexe 11

Structure des cours recommandés par le CSR

Les modules de base et les modules complémentaires constituent la structure et la description du cours global. Le cours se compose obligatoirement des modules de base ainsi que des modules complémentaires développés par l'organisateur de cours lui-même. Ces modules complémentaires doivent être structurés selon les mêmes critères que les modules de base et doivent être acceptés par le CSR. Ils peuvent ensuite être inclus dans un cours par l'organisateur de cours.

